

en bref

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS



Retrouvez-nous sur : [facebook.com/62agauche](https://www.facebook.com/62agauche)

Retrouvez les décisions et les votes des élus
du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

**LA COMMISSION
PERMANENTE DU
27 FÉVRIER 2023**

Nos élus ont décidé et voté pour

Etre aux côtés de chacun dans les moments de fragilité, notamment face aux difficultés liées à la santé.

Le Département du Pas-de-Calais a été retenu dans le cadre d'un appel à projets lancé par les CPAM de l'Artois et de la Côte d'Opale dans le cadre du **fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives**.

Il est décidé de mettre en place, à compter du 1er janvier 2023, des consultations avancées au sein de l'antenne de Liévin du Centre de santé sexuelle et reproductive (anciennement dénommée CPEF).

Ces consultations seront assurées par le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de Lens-Liévin, géré par l'AHNAC. Elles sont destinées aux publics qui font appel aux prestations proposées par les services de PMI et du Centre de santé sexuelle.

Cette action vient ici compléter celle de la PMI en s'attaquant le plus en amont possible au champ des addictions.

Le Département versera une participation de 6 666 € au Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) du Groupe AHNAC.

Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique.

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) regroupe plusieurs types d'aide financières pour accéder à un logement (prise en charge du dépôt de garantie, du 1er loyer, de l'assurance locative et des ouvertures de compteurs), pour s'y maintenir (prise en charge de la dette de loyer) dans de bonnes conditions (prise en charge de la dette de loyer, d'eau, de gaz, d'électricité et de tout autre moyen de chauffage).

Ce fonds est partenarial et chacun contribue : la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais (CAF), la Mutualité Sociale Agricole du Nord Pas-de-Calais, Electrici-

té de France, ENGIE, les opérateurs d'eau (Véolia, Suez, Noréade, Sivom du Béthunois), les bailleurs sociaux et le Département du Pas-de-Calais (**contribution 2023 du Département : 5 millions €**).

Le Département a confié à la CAF la gestion comptable et financière du FSL.

Etant donnée la baisse de la trésorerie, il est décidé d'ajuster les modalités pour garantir un fonds de roulement adapté, en versant la contribution du Département en une seule fois au cours du 1er semestre.

Faciliter l'accès aux services sociaux en constituant un réseau partenarial d'acteurs de l'accueil social dans le Pas-de-Calais pour garantir une offre de proximité et une prise en charge rapide.

Il est décidé de formaliser un partenariat avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (CACH) sur la gestion partagée de la demande de logement social avec un examen particulier pour les publics reconnus communément prioritaires : les personnes ciblées par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), le contingent préfectoral, les personnes prioritaires au titre du Droit au Logement Opposable (DALO), les jeunes de 18-30 ans en insertion sociale et professionnelle, les personnes impactées par les opérations de renouvellement urbain, celles en perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap.

Cette convention clarifie et harmonise le rôle et les modalités d'intervention des différents services et organismes qui accueillent et informent les demandeurs de logement social, sur le territoire de la CACH.

Garantir la qualité de vie en renforçant l'accompagnement à domicile pour respecter les choix et les rythmes de chacun.

Le service public de téléassistance consiste à mettre en contact une personne rencontrant un problème de santé à domicile avec un téléopérateur afin d'apporter la réponse la plus adaptée possible. Ce service comprend l'installation au domicile du matériel de téléalarme (transmetteur et émetteur sous forme de montre ou pendentif), intervention d'un technicien pour les explications, gestion des appels reçus 24 h sur 24 et 7 j. sur 7, maintenance du matériel. Tarifs actuels pour une installation de base classique avec détecteur de chute inclus : à **8,12 € par mois pour un abonné ou à 8,77 € pour un couple**. Le coût peut être pris en charge dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH).

En complément de l'offre de base, il est proposé aux abonnés l'installation de nouveaux matériels : **détecteur de fumée, de monoxyde de carbone...** Ces prestations restent optionnelles et sont financées intégralement par la personne concernée ; le Département ne prenant en charge, pour les personnes éligibles, que l'offre de base.

Le nombre d'abonnés n'a cessé de progresser passant de 9 900 en 2007 à 18 249 en 2021.

Afin de continuer à offrir ce service aux habitants du Pas-de-Calais après le 31 mai 2024, il est proposé le lancement dès à présent d'une procédure de consultation en vue de renouveler la délégation de service public pour une nouvelle période de 5 ans.

Revaloriser les salaires des personnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

L'avenant 43 à la convention collective de la Branche de l'Aide à Domicile du secteur non lucratif (BAD) a été agréé. Son entrée en vigueur au 1er octobre 2021 a entraîné une revalorisation salariale significative à hauteur moyenne de 15% pour l'ensemble du personnel des SAAD. Cette mesure de reconnaissance des aides à domicile concerne 37 SAAD associatifs.

Pour les 32 SAAD habilités à l'aide sociale le financement de l'avenant 43 s'effectue par l'intermédiaire d'arrêtés de tarification.

Pour les 5 SAAD non habilités à l'aide sociale chaque phase de paiement nécessite au préalable d'établir une convention individuelle.

Dans ce cadre, il est décidé de verser à Artois Dom de **Bruay-la-Buissière 65 489,80 €** de solde restant pour l'année 2022 (202 136,19 € attribués au total).

Etre solidaire quand vient une catastrophe

Le 23 octobre 2022, un événement climatique rare, violent et soudain a touché les communes de Bihucourt, Hende-court-les-Cagnicourt, Mory et Récourt. Le Département a apporté un soutien aux sinistrés, aux côtés des forces de l'ordre et des services d'incendies et de secours. Les agents de plusieurs Centres d'Entretien Routier ont été mobilisés pour assurer la mise en sécurité et le rétablissement des conditions de circulation et de déblaiement du domaine public. Les services de la MDS de Bapaume se sont mis à la disposition de la mairie de Bihucourt pour assister les familles en fonction de leur situation.

La proposition d'occupation d'un logement de fonction au sein du collège Carlin Legrand de Bapaume a également été faite ainsi que l'engagement de participer à la réhabilitation des biens publics communaux impactés (voiries, école, église, mairie...).

Enfin, un fonds de secours a été créé par le Département pour accompagner les personnes concernées par le sinistre par l'attribution exceptionnelle d'une aide financière. Par dérogation aux critères du dispositif des secours d'urgence, le montant de l'aide a été fixé à **450 euros pouvant aller jusqu'à 1 000 euros par famille**. L'aide accordée a permis de

prendre en compte les situations particulières des foyers confrontés à des dépenses non couvertes par les assurances : frais de déménagement, factures liées au rachat d'électroménager, literie, ameublement et les frais de relogement (caution, 1er loyer, ouverture de compteurs électricité, gaz, eau, assurance locative).

82 dossiers pour un engagement financier de 48 330€ ont été instruits.

Ce dispositif était prévu jusqu'au 31 décembre 2022. Eu égard aux difficultés et aux problématiques rencontrées, il est décidé de le maintenir jusqu'au 31 décembre 2023.

Développer de nouvelles formes d'habitat favorisant le lien social

Favoriser l'habitat inclusif

Lors de la Commission d'octobre 2022, une programmation de 31 nouveaux habitats inclusifs a été validée ; Ceux-ci pourront bénéficier de notre soutien financier sur la période 2022-2029 avec un concours de la C.N.S.A. à hauteur de 80 %. Ce sont ainsi 327 solutions nouvelles et alternatives à l'hébergement institutionnel qui sont ou seront ainsi créées d'ici 2024 à destination des personnes âgées et / ou personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire dé-

partemental.

Pour l'année 2023, le montant global de la participation financière du Département s'élève à 921 994 euros, au titre de l'Aide à la Vie Partagée, permettant de soutenir les 19 projets d'habitats inclusifs ouverts ou ayant une ouverture prévue sur l'année. L'ouverture prévisionnelle des 12 projets restants est prévue l'année prochaine.

19 projets validés :

Dainville Résidence Bel Air (porteur : APEI GAM), **Billy-Berclau** (GAPAS), **Norrent-Fontes** (Lys Artois Flandres Services), **Béthune** (Cette famille), **Sainte-Catherine Le verger** (Habitat Humanisme), **Arras** (Jules Catoire), **Lens** (Ilôt Bleu), **Hénin-Beaumont** (APEI Hénin-Carvin), **Loos-en-Gohelle** (APEI Lens), **Méricourt** (Domicile partagé Habitat Autonomie), **Fauquembergues** (MARPA des 2 vallées), **Calais** (AFAPEI), **Bruay-la-Buissière** (APEI Béthune), **Wimille** (CCAS Wimille), **Arras** Ilôt Bons Secours (Down up - 2 projets), **Méricourt** (La ressource Vies partagées 62), **Oignies** Résidence du Cheval bleu, **Noyelles-les-Vermelles** La menuiserie (CIASFPA).

Développer l'accueil en famille

En complément du maintien à domicile et l'accueil en établissement, le Département tient à développer les formes innovantes d'accueil pour les personnes âgées dépendantes et celles en situa-

La tornade du 24 octobre 2022



tion de handicap afin que chacun puisse trouver sa place. A cet égard, le Pas-de-Calais se situe actuellement à la 4ème place sur le plan national pour l'accueil en famille et compte **303 accueillants familiaux et 578 places**.

Afin d'être plus efficace dans l'accompagnement des personnes accueillies et des accueillants dans les démarches administratives et de permettre aux équipes des territoires de recentrer sur leur rôle sur le suivi social et médico-social, le Département a désigné, en 2020, comme tiers régulateur de l'accueil familial sur l'ensemble du Pas-de-Calais, la SAS Cannelotter Cette Famille. Le premier bilan d'activité est très satisfaisant.

La participation financière du Département de 89 272.32 € avait été négociée sur la base du nombre de places autorisées soit 732 places. Le nombre de places agréées au titre de l'accueil familial dans le Pas-de-Calais étant en diminution, il est décidé de diminuer la participation annuelle à hauteur de **80 000 €** jusqu'à la fin de la convention au 1er novembre 2025.

Repérer précocement et soutenir sans rupture les enfants présentant des difficultés de développement

Le Département a souhaité la mise en place de groupes d'accompagnement enfants-parents dit « Attente Active », en amont des prises en charge spécialisées. 7 associations s'étaient engagées à réaliser cette action dans les territoires et ce jusqu'au 31 décembre 2022. La prolongation de l'expérimentation a déjà été validée jusqu'au 30 juin 2023 pour 5 associations.

Il est également décidé de poursuivre l'expérimentation avec les associations PEP62-CAMSP Ternois et APEI GAM du Montreuillois. Cette prolongation n'entraîne pas d'incidence financière, celles-ci ayant respectivement perçu une participation financière d'un montant de 48 950 € et 71 509 € dans le cadre de la convention initiale.

Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) est un accompagnement social individuel dont le fondement est l'aide à la personne rencontrant des difficultés relatives à son autonomie et

à la gestion de ses ressources et dont la santé ou la sécurité est menacée. L'accompagnement se veut global avec un axe fort sur l'accompagnement budgétaire. Selon les situations, les prestations sociales telles que le RSA ou l'AAH peuvent être, en accord avec la personne accompagnée, versées à l'association en charge de l'accompagnement. Le 1er motif d'ouverture d'une MASP est, pour 62 % des demandes, lié à des difficultés de gestion budgétaire (cumul de dettes dont impayés de loyer).

Pour mettre en oeuvre cette mesure, trois organismes tutélaires ont été retenus au titre de l'appel à projet 2022, pour une durée de 3 ans : l'Association Départementale d'Actions Educatives (ADAE), l'association Tutélaire du Pas de Calais (ATPC) et La Vie Active.

Il est décidé de reconduire la ligne budgétaire 2023 dédiée à ce dispositif (745 000 €) et de signer les conventions de partenariat avec les 3 associations.

Fédérer les acteurs pour développer les solidarités et aider à faire face aux difficultés.

Signature d'une convention territoriale globale du Territoire de la Communauté de Communes des 7 Vallées

Le projet de convention territoriale globale du territoire des 7 Vallées associe à la Maison du Département Solidarité du Montreuillois et à l'antenne locale de la CAF, la communauté de communes des 7 vallées et les communes du territoire, ainsi que la Mutualité Sociale Agricole du Nord-Pas-de-Calais (MSA). Il vise à un projet social de territoire, de maintien et de développement des services aux familles.

Quelques éléments :

Transformation du relais petite enfance en un point unique d'information pour les familles quant aux modes d'accueil, définition d'une stratégie pour la jeunesse, création d'une structure d'accueil du jeune enfant accessible à Marconnelle, préfiguration d'un espace d'animation de la vie sociale sur l'Hesdinois...

Partenariat avec la CAF pour le dispositif Référent Solidarité

Partenariat entre la CAF et le Département du Pas-de-Calais, dans le cadre de la valorisation de l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA réalisé par la CAF, pour l'année 2023.

Les actions envisagées visent à accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent. Avec une attention spécifique sur les publics éloignés de l'emploi, les femmes avec enfant, pour lesquels la CAF dispose d'une expertise et d'une large palette d'outils.

Sur l'année 2023, chaque travailleur social CAF concerné devra réaliser 20 accompagnements, soit un total de 1 300 accompagnements prévisionnels sur l'ensemble du territoire départemental. En 2022, les services de la CAF ont réalisé 1022 accompagnements au titre du RSA. La mission est effectuée par la CAF à titre gratuit.

Partenariat avec le CNFPT dans le cadre de la formation des référents RSA

Le profil des bénéficiaires du RSA a fortement évolué rendant plus difficile la mise en oeuvre des parcours d'insertion et le retour vers l'emploi. Fragilisées, les personnes sont majoritairement dans le dispositif depuis plus de 5 ans.

De nouvelles problématiques sont apparues telles que des difficultés psychologiques qui engendrent d'autres freins tels que le manque de confiance en soi, un renforcement de l'isolement etc...

Il est donc nécessaire d'accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent. Cet engagement pourra se faire essentiellement grâce à un changement de pratiques des professionnels et une valorisation des accompagnements innovants.

Ainsi, le Département entend soutenir plus de 300 professionnels dans la bonne mise en oeuvre des dispositifs d'accompagnement et impulser un changement de pratiques professionnelles grâce à un plan de formations, d'informations et d'interconnaissances.

Pour ce faire, un partenariat est contractualisé avec le CNFPT avec un financement pour les formations à hauteur de **72 000 €**.

Garantir les emprunts des acteurs du logement (Maisons et Cités, Habitat Hauts de France, SA HLM Clésence, Flandre Opale Habitat, Norevie ESH, UES Habitat) pour développer les solutions pour la population :

- Réhabilitation de 36 logements Place de Strasbourg à **Courrières**
- Réhabilitation de 70 logements en habitat isolé
- Réhabilitation de 28 logements Cité 14 à **Lens**
- Construction de 33 logements ZAC Dupin à **Etaples**
- Réalisation d'un Foyer d'hébergement de 12 logements à **Carvin**
- Réhabilitation de 54 logements Cité du Bois à **Libercourt**
- Acquisition de 89 logements Impasse Kennedy à **Oignies**
- Acquisition de 4 logements Rue des Tiluleux à **Dourges**
- Acquisition de 35 logements Rue d'Inchy à **Marquion**

Favoriser le bien-être et la santé de tous par la pratique du sport

La pratique sportive en pleine nature connaît un attrait massif et un essor considérable. Cette pratique très appréciée convient aussi bien à des amateurs qu'à des sportifs de haut-niveau. Un des intérêts de cette pratique est notamment sa souplesse avec moins de contraintes matérielles. Ce phénomène en pleine expansion doit être maîtrisé pour concilier les usages, sécuriser, aménager et promouvoir ; C'est tout le sens de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), qui est l'espace de dialogue sur ce sujet. Si cette Commission n'a pas de force décisionnelle, elle permet largement de favoriser la cohérence du développement des sports de nature et d'anticiper ou de résoudre les conflits d'usage.

Sur proposition de la CDESI il est décidé l'inscription de 5 ESI et le classement de 12 autres ESI en 3ème catégorie au Plan Départemental des Sites et Itinéraires.

Site Naturel d'Escalade d'Hydrequent Rinxent, Parc des Faitelles Vendin-le-Vieil parcours de disc-golf et course d'orientation, Base EOLYS Lestrem Piste d'ULM vol en planeur Terrain d'aéromodélisme Parcours course d'orientation et disc -golf, Site de parapente de Licques, Terril des Pommiers Hénin-Beaumont Parcours de marche nordique Santé Projet parcours d'orientation et stade VTT, Parc Léo Lagrange Courrières parcours de disc-golf, Parc Deleury Saint Laurent Blangy Parcours course d'orientation Disc-golf et projet parcours santé inclusif.

Contribuer à mailler le territoire d'équipements sportifs pour favoriser la

pratique des associations et clubs locaux

Mutualisation des moyens pour la reconstruction des équipements au collège et au lycée de Sallaumines.

La reconstruction du collège de Sallaumines est en cours ; 27 M€ de travaux comprenant la reconstruction de l'externat avec CDI, la salle des professeurs, les salles d'enseignements, trois logements de fonction, un nouveau bâtiment SEG-PA, un bâtiment de maintenance, mais aussi la construction d'une salle polyvalente accessible en dehors du collège. Les aménagements extérieurs (parvis, parking du personnel) seront retravaillés et s'accompagneront de la création d'un garage à vélos et d'une cour de récréation verdoyante.

Suite à un constat de désordre structurels affectant la salle Maurice Baquet, la Région et le Département ont bien acté que cette salle de sports vétuste devait être reconstruite.

Il est acté que le projet de reconstruction soit piloté par le Département et que le coût de cet équipement soit réparti en deux parts égales entre le Département et la Région Hauts de France pour un montant de 5 900 000 € dont 600 000 € pour le plateau sportif limitrophe. Ce qui porte la participation financière de la Région des Hauts de France à 2 950 000 € soit 50% du montant total des travaux.

Participation financière du Département à l'utilisation de salles de sports.

Les 125 collèges publics du Département utilisent pour les cours d'éducation physique et l'UNSS des équipements sportifs, soit qui leur sont propres (équipements départementaux affectés aux collèges), soit qui leur sont mis à disposition par les communes ou EPCI. Par souci d'ouverture, le Département a privilégié les installations sportives externes. Une participation financière est alors versée par le Département aux communes et EPCI, propriétaires de ces équipements, sur la base d'un barème et en fonction des effectifs du collège. Au moment où l'inflation est très forte, il décidé de revaloriser ces forfaits de participations financières départementales pour l'utilisation par les collèges des équipements sportifs externes.

Le montant de l'enveloppe budgétaire maximale pour les équipements de type C (44 X 22) pour les **81 collèges ne disposant pas d'équipement sportifs propres est de 933 120 €.**

La participation départementale est calculée en fonction du besoin réel du collège (et non le type d'équipement), selon un standard validé par l'Éducation Nationale : 1/3 des enseignants E.P.S. doivent pouvoir simultanément occuper un équipement sportif couvert.

Rappel : Les équipements sportifs, propriété de communes ou E.P.C.I. ayant bénéficié d'une subvention d'investissement départementale pour le financement de ces bâtiments, pendant les 10 dernières années, pour un montant minimal de 100 000 €, ne donnent pas lieu au versement d'une participation financière complémentaire du Département pour le fonctionnement.

Soutenir les associations sportives – Du sport bien-être au dépassement de soi

Aide aux Sections Sportives Rectorales des collèges

144 000 € votés et attribués à 69 sections réparties dans 53 collèges (1 500 €, 2 000 € ou 2 500 € selon critères).

Adam de la Halle **Achicourt** football, Carlin Legrand **Bapaume** escalade, Peggy **Arras** rugby, Diderot **Arras** football et natation, Mitterrand **Arras** badminton, Germinal **Biache** handball, Curie **Arras** water polo, Verlaine **Saint Nicolas** canoë kayak, France **Noeux-les-mine** handball, Rostand **Bruay-Laboussière** football, Sand **Béthune** natation et rugby, Wallon **Divion** badminton, Prévert **Houdain** basket-ball, Lavoisier **Auchel** football, Piquet **Isbergues** VTT, Verlaine **Béthune** football, Camus **Lumbres** golf, Pascal **Longuenesse** football, La Morinie **Saint-Omer** raid, Mitterrand **Thérouanne** pratiques enchaînées, Jaurès **Aire-sur-la-Lys** badminton et football, Mendes France **Arques** course d'orientation et gymnastique, Angellier **Boulogne** canoë kayak, du Carquet **Desvres** football, Moulin **Le Portel** football et basket, Rostand **Marquise** basket, de Rosier **Wimille** tennis et voile, Europe **Ardres** planche à voile, Jaurès **Calais** voile, Macé **Calais** athlétisme, Monnet **Coulogne** basket et football, 4 Vents **Guînes** sports enchaînés, Dentelliers **Calais** judo et danse hip-hop, Blériot **Calais** sports enchaînés, Vauban **Calais** escalade et futsal, Conti **Bully-les-Mines** handball et football, Delagorgue **Courcelles** football, Bracke Desrousseau **Vendin-le-Vieil** lutte, Marcelle **Billy-Montigny** football et handball, Descartes **Liévin** athlétisme, cécifoot, basket et football, Curie **Liévin** VTT, Macé **Hénin-Beaumont** escrime et gymnastique, Rostand **Sains-en-Gohelle**

football, Vilar **Angres** triathlon, Zay **Lens** rugby, Langevin **Grenay** futsal, Langevin **Avion** football, Langevin **Rouvroy** escalade, Langevin **Sallaumines** futsal, Belrem **Beaurainville** canoë kayak, Bras d'Or **Ecuires** football, Brel **Fruges** judo, Moulin **Berck** gymnastique et voile.

Aide aux clubs de haut niveau amateur

RC Arras Athlétisme (2 500 €), Badminton Club Artésien (5 000 €), Béthune Badminton Club (5 000 €), Avenir Basket Berck R Opale Sud (30 000 €), ACLPA Calais (20 000 €), Basket Club Liévin (10 000 €), Calais Basket (10 000 €), Côte d'Opale Basket Calais (35 000 €), Sports Adaptés M Basket Andres (8 500 €), Carpe Diem bowling Evin-Malmaison (3 000 €), Boxing Club Héning-Beaumont (5 000 €), Boxe Française Club Calais (2 500 €), CT Boulogne boxe (5 000 €), Canoë Kayak Club Saint-Omer (25 000 €), CK Montigny-en-Gohelle (10 000 €), CKC Beaurainville (15 000 €), CK Pays-du-Montreuillois (10 000 €), La Boussole Audomaroise Arques (2 500 €), Attelage des Zouaves Souchez (2 500 €), Acces Escalade Rouvroy (5 000 €), US Boulogne Côte d'Opale football (20 000 €), RC Lens (50 000 €), Futsal Club Avion (10 000 €), Futsal Club Béthune (15 000 €), Calais GRS (15 000 €), Le Réveil Boulogne/mer (5 000 €), Stade Béthune Bruay Handball (10 000 €), HBC Bully-les-Mines (10 000 €), Carabiniers Billy-Montigny (10 000 €), Harnes HBC (25 000 €), Tennis Club Berck (2 500 €), RC Arras Hockey (5 000 €), SCH Calais (5 000 €), Touquet AC hockey (10 000 €), Entente Lutte Côte d'Opale (15 000 €), Cercle de Lutte Hercule Calonne-Ricouart (5 000 €), Cercle de Lutte Liévin (5 000 €), Fight

Arts Martiaux sambo (5 000 €), RC Arras water-polo (15 000 €), Sports Nautiques Harnes (15 000 €), Boccia Club Calais (5 000 €), SCRA Saint-Omer rink-hockey (15 000 €), Rugby Club Arras (20 000 €), RC Arras tennis (5 000 €), TC Boulonnais (5 000 €), SC Andres (2 500 €), Le Touquet TC (5 000 €), Tennis de Table Avion (5 000 €), ASTT Béthune Beuvry (4 500 €), AL Arques tir à la carabine (10 000 €), Francs Tireurs Artésiens Bully-les-Mines (5 000 €), Archers Réunis Morchy-Bienvillers (2 500 €), Club des Archers Boulonnais (2 500 €), CO Triathlon Calais Saint-Omer (15 000 €), Triathlon Club Liévin (15 000 €), Lys Calais Triathlon (15 000 €), Club Nautique Wimereux (25 000 €), Yacht Club Calais (25 000 €), Club Ecole de Voile Berck (15 000 €), Harnes Volley-Ball (25 000 €), LISSP Calais (25 000 €), Stella ES Calais (25 000 €), Volley Club Harnes (25 000 €).

Soutien aux clubs structurants

Clubs évoluant au plus haut niveau, avec un réel projet de développement et un engagement fort sur le territoire, capable d'organiser annuellement des événements de dimension nationale. **AMG Arques** (46 000 €), **ASL Saint Laurent Blangy** (88 000 €), **Boulogne Canoë Kayak** (56 000 €), **Cercle d'Escrime Héning-Beaumont** (27 000 €), **ESSM Le Portel** (70 000 €), **Héning Gym** (27 400 €), **Le Volant Aire-sur-la-Lys** (117 500 €), **Stade Béthune Pélican Club** (40 000 €)

Soutenir les grands équipements sportifs et culturels du Pas-de-Calais

966 028 € attribués au Syndicat mixte pour l'exploitation de l'**Arena Stade Couvert de Liévin** pour l'entretien de l'équipement, l'organisation d'événements, la démocratisation des pratiques sportives et culturelles, le soutien aux mouvements sportifs et culturels.

Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité, accessible à tous

La loi EGALIM impose à la restauration collective publique (collèges, établissements sociaux et médico-sociaux) de proposer au moins **20 % de produits bio. Or, de par son histoire, dans le Pas-de-Calais la production bio n'est que de 2% (5% des fermes soit environ 300).**

Le Département n'est pas chef de file en matière d'aides économiques et il revient avant tout à la Région et à l'Etat d'accompagner la production et les conditions d'évolution de la production. Reste que le Département prend sa part dans le Plan de développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France notamment en contribuant activement aux réseaux professionnels :

- **BIO en Hauts-de-France** (la structure qui fédère les producteurs)
- **A PRO BIO** : structure qui fédère la filière et accompagne la mise en relation, la sensibilisation et avec qui nous travaillons également étroitement pour nos collèges.

Par la signature de la convention-cadre, le Département confirme son engagement dans le Plan Bio régional 2023-2027.

Le meeting d'athlétisme au stade couvert de Liévin



Promouvoir l'égalité par l'assiette et conforter le service public de restauration au collège

Le Département dans le cadre de sa compétence en matière de restauration scolaire a son rôle à jouer. Il assume cette responsabilité de deux manières. D'une part, en proposant un service de restauration à un tarif adapté et en proposant aux collégiens une alimentation de proximité et de qualité.

Selon le contexte local et l'histoire, il n'est pas rare que la demi-pension du collège soit aussi utilisée par d'autres (écoles de la commune, partenaires, autres collèges...) donnant lieu à de multiples conventions.

Point sur ces différentes conventions :

Collèges accueillant les élèves des écoles

Arras M. Curie (accueille les écoles P. Curie et P. Kergomard), **Auchy-les-Hesdin** Rostand (école Auchy), **Audruicq** du Brédénarde (personnels primaire Audruicq), **Barlin** J. Moulin (primaires et maternelles Barlin), **Beaurainville** Belrem (primaires et maternelles Beaurainville), **Bertincourt** JY Cousteau (école St Exupéry Bertincourt), **Béthune** Sand (IME Annezin), **Biache-Saint-Vaast** Germinial (IME Brebières), **Billy-Montigny** D. Marcelle (personnels écoles Billy), **Boulogne/mer** Angellier (écoles Bucaille et Leuliette-Eurvin Boulogne, IME outreau), **Boulogne/mer** Daunou (école Cary), **Boulogne/mer** Langevin (écoles Arago, Blanc, Lavoisier, Michelet), **Bully-les-Mines** A. Conti (écoles Brasme et Blin), **Calais** Vadez (IME Calais), **Calonne-Ricouart** Joliot-Curie (Écoles Gavrel et Blondel), **Coulogne** J. Monnet (école du centre et école privée Saint-Anne), **Courrières** Debussy (IME Hénin-Beaumont), **Dainville** Diderot (DSDEN Arras, La Vie Active Jaurès, médiathèque départementale), **Desvres** Carraquet (école Sévigné), **Fauquembergues** Monsigny (école primaire), **Hénin-Beaumont** Rabelais (La Vie Active Pôle enfance), **Hersin-Coupigny** Rolland (écoles A. Franck et P. Eluard, centre de loisirs, IME Noeux), **Hesdin** 7 vallées (Francas Hts de France), **Heuchin** Prévert (RPI Vallée du Faux Heuchin), **Hucqueliers** (école primaire), **Le Touquet** Van Der Meersch (personnel commune), **Le Portel** Moulin (écoles La Fontaine, Curie, Vallois **Le Portel**, IME Outreau), **Liévin** Darras (écoles Brossolette, Condorcet, Sand), **Liévin** Descartes (écoles, APF IME Vent de bise et SESSD), **Lillers** Cassin (personnels CABBLR), **Loos-en-Gohelle** Cassin (écoles Basly, Lamendin, Leroy), **Marquion** (école), **Mazingarbe** Pascal (écoles Sand et J.Zay Bully), **Méricourt** Wallon (personnels collègue Noyelles/Lens), **Norrent-Fontes** Chochoy (école Montaigne), Pas-en-Artois Berger (écoles), **Rouvroy** Langevin (école Briquet), **Saint-Martin-Boulogne** Salengro (écoles primaires, Centre Social Eclaté), **Saint-Omer** Esplanade (IME Dufay), **Saint-Venant** Brassens (personnel commune), **Wimille** (IME La Vie Active).

Collèges accueillant des collégiens

Bruay-Labuissière Rostand (accueille le Collège Camus Bruay-Labuissière), **Calais** Jaurès (Calais République), **Calonne-Ricouart** Joliot-Curie (Bruay-Labuissière Signoret)

Collèges fournissant des repas aux écoles

Auchy-les-Hesdin Rostand (fourni l'école maternelle de la commune, les écoles de Le Parcq et l'IDAC Camiers), **Avesnes-le-Comte** (écoles Ferry et Verlaine), **Dainville** Diderot (écoles et garderie de la

commune), **Divion** Wallon (élèves Calonne-Ricouart et Camblain-Chatelain), **Fruges** Brel (écoles CC Hauts Pays du Montreuillois), **Saint-Martin Boulogne** (écoles maternelles commune).

Collèges cuisine centrale/satellite

Boulogne/mer Daunou (cuisine centrale pour les collèges Le Portel Moulin et Boulogne Langevin), **Calais** Vadez (Calais Dentelliers, Macé, MLK, Vauban), **Courrières** Debussy (Dourges A. Franck, Fouquières Zola), **Dainville** Diderot (Arras Curie et Péguay), **Divion** Wallon (Auchel Sévigné), **Hénin-Beaumont** Macé (Billy-Montigny Marcelle), **Hénin-Beaumont** Philippe et Rabelais), **Lens** Jaurès (Rostand Sains-en-Gohelle), **Libercourt** De Saint-Aubert (Oignies Pasteur), **Liévin** Darras (Liévin Curie).

A noter : 2 collèges sont eux hébergés dans le cadre d'une gestion communale à Montigny-en-Gohelle et Noyelles-sous-Lens.

Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales et contribuer à la préservation des ressources essentielles

Le secteur de la restauration est un des plus importants producteurs de biodéchets issus de l'alimentation. En France, la restauration commerciale et collective produit environ **900 000 tonnes de déchets alimentaires (denrées périmées, rebuts de préparation, reliefs de table...)**. Cela représente 5 tonnes par jour pour les 37 500 demi-pensionnaires dans nos collèges.

Une partie de ces déchets peut être évitée, grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire ; Recycler ses déchets est tout à fait réalisable.

Certains collèges sont d'ores et déjà très impliqués dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets ; Exemples : **Carlin Legrand Bapaume**, **Adam de la Halle Achicourt**, **Jean Moulin Barlin**, **Jacques Prévert à Houdain**, **Maurice Piquet Isbergues**, **Lavoisier Auchel**, **Paul Eluard Saint-Etienne au Mont**, **Le Trion Samer**, **Paul Langevin Rouvroy**, **Cuallacci Frévent...**

La Commission Permanente acte la signature d'une convention de partenariat entre 3 collèges du Calais (Luther King Calais, Vadez Calais et Vian Marck) et l'unité de méthanisation du territoire, le SEVADEC.

Faire société, ensemble, avec nos différences, favoriser l'intégration et la tolérance pour lutter contre les discriminations

Le Département a souhaité participer au centenaire de la Convention Franco-Polonaise du 3 septembre 1919, marquant l'arrivée de milliers de Polonais dans le bassin minier du Pas-de-Calais et les campagnes, par le biais d'un appel à projet décliné sur 4 ans. Nous sommes sur la dernière année de cet appel à projet.

Bien que particulièrement massive, l'histoire de l'immigration polonaise dans le Pas-de-Calais c'est aussi celle des belges, des italiens, des marocains, des algériens et des autres... Le Pas-de-Calais a toujours été ainsi fait, une terre de travail, de passage et d'enracinement, avec les luttes sociales pour ciment. Des histoires où la méconnaissance de l'autre et les difficultés économiques ont également apporté leur lot de douleurs et de cicatrices. Mais ce qui l'emporte au final c'est ce qui nous rassemble, c'est la table, le jardin, la musique et la danse.

Pour la seconde vague de cet appel à projets 2023 sont retenus :

- Razem Ensemble, **Méricourt et Hénin-Beaumont** - traditions et modernités musicales polonaise (11 000 €)
- La Cité 30 : les origines, Commune de **Divion** - Replonger au cœur de la petite Pologne Divionnaise (2 325 €)
- Commune d'**Hénin Beaumont**, organisation de salons polonais avec expositions d'artisanat, concert et bal, en partenariat avec la ville jumelée de Konin (15 725 €)

Valoriser et soutenir ceux qui s'engagent, soutenir le tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire

Création d'un support de communication vidéo visant à promouvoir les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire partagées par les organisations du Pas-de-Calais. La réalisation technique est confiée à Monckey Studio de la SCOP « Le Gobelin du Ternois », labellisée par le Département dans le cadre du Budget citoyen. Un délai supplémentaire est accordé jusqu'au 23 décembre 2023.

Soutenir les pêcheurs, les aquaculteurs et les transformateurs des produits de la mer

Dans le cadre de l'appel à projet Soutien à la filière halieutique, doté de 2,5 millions €, **14 473 €** sont attribués à un pêcheur professionnel de Le Portel pour **améliorer l'efficacité énergétique du navire** Le Marmouzet 3, la santé et la sécurité de l'équipage (50% du coût des achats).

Trouver un équilibre satisfaisant pour tous entre Agriculture et Espace Naturel Sensible au Terril des Falandes (Haillicourt, Hesdigneul, Bruay-Labuisière)

La proximité de l'ENS avec les cultures génère de nombreux dégâts causés par les lapins. Avec l'accord de toutes les parties prenantes, il est donc décidé une réorganisation de l'espace :

- Acquisition par le Département de 2 997 m² de terrains en nature de terril à l'interface entre l'ENS et les cultures.
- Cession de 1 585 m² de terrains agricoles de l'ENS des terrils des Falandes et du Pays à part aux exploitants riverains.

Favoriser la biodiversité en étudiant l'aménagement d'un ouvrage d'art sur l'Huitrepin (affluent de la Canche) sur la commune de Tubersent.

5 137 € (soit 20% de l'étude) sont attribués au Syndicat Mixte Canche et Authie étudiant le problème de franchissement de l'ouvrage d'art par certaines espèces aquatiques et envisager les travaux nécessaires.

Adhérer à l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC)

Cette adhésion permet au Département de participer à des événements spécifiques, consulter les dernières publications techniques, bénéficier d'une assistance, participer concrètement à la lutte contre le changement climatique à travers des projets à destination des élèves et des citoyens.

Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité

Bilan 2022 des aménagements cyclables :

Le Pas-de-Calais est traversé par 7 véloroutes dont 3 Eurovélos, l'EV4, l'EV5 et l'EV12. En maîtrise d'ouvrage, nous avons poursuivi les aménagements :

Sur l'EV4 : 2,6 M€ d'aménagements sur les communes d'Oye-Plage, entre Condette et Ecault, à Sangatte, à Conchille-Temple.

Sur l'EV5 : 3,17 M€ des réalisations entre Arques et Saint-Omer, de Aire/Lys à Isbergues, de Bayenghem à Nordausques, à Tilques et Serques, de Olhain à Houdain, de Robecq à Saint-Venant.

Axe de la véloroute Berck – Saint Omer : tronçon réalisé sur la RD225 à Lumbres (500 000 €)

Près de 30 km d'aménagements cyclables qui ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale (6,5 M€).

Subventions 2022 accordées aux EPCI et aux communes :

1,25 M€ réparti comme suit :

- 11 opérations pour la desserte des colâges et/ou des pôles d'échanges (614 152 €)
- 5 opérations concernant des sections ou antennes des itinéraires repris au SR3V – Réseau Régional des Véloroutes et Voies Vertes (460 000 €)
- 2 opérations retenues sont dédiées à la mobilité du quotidien pour un montant de subvention départementale de 147 879 €

Bilan 2022 du covoiturage :

Le Schéma Interdépartemental de Covoiturage encourage la réalisation de 162 aires dans le Nord et le Pas-de-Calais pour répondre à l'objectif d'augmentation de 10 % des trajets réalisés en covoiturage. Pour notre Département, 78 sites de covoiturage ont été identifiés et 62 % des aménagements ont été réalisés ou à venir.

2 aires initialement non inscrites au Schéma ont été aménagées suite à des besoins locaux émergents.

En 2022, 6 aires de covoiturage (174 places) ont été mises en service : mutualisation de places parking Cora **Courrières**, aire du Bélbert à **Licques**, aire échangeur de **Wailly-Beaucamp**, rives du Bléquin à **Lumbres**, **Bouvigny-Boyeffles** et **Fresnes-les-Montauban**.

Poursuivre l'aménagement de l'EuroVélo n°4 (Véloroute du littoral) dans le Pas-de-Calais / Liaison Sangatte – Calais – Dunkerque.

Acquisition de parcelles sur la commune de Sangatte appartenant à 4 propriétaires pour une surface totale de 1 002 m².

Remettre à disposition du projet « Eurocyclo » 113 000 € de financements européens économisés lors des travaux de réalisation du Pont à cailloux (franchissement de l'Authie)

Sécuriser aux abords du viaduc de Divion – RD 301

Après les travaux de rénovation du viaduc, il convient de poursuivre la sécurisation des abords par l'acquisition d'un terrain bâti, propriété de la Commune de Divion (51 000 €).

Vendre les portions marginales de terrains, inutiles aux besoins de la voirie du Département, pour favoriser le développement et la gestion locale.

- 3 778 m² de délaissés le long de la RD 119 (chemin de Gravois) cédés à la Commune de **Equihen-Plage** (3 800 €)
- 1 404 m² d'emprise à **Ligny-Tilloy**, en bordure de la RD 929 et de la station de semences, cédés à la Coopérative UNEAL - société AD VITAM (1 404 €)

Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

650 000 € attribués à Pas-de-Calais Tourisme, agence de développement et de réservation touristique, pour la valorisation des destinations Côte d'Opale, Vallées & Marais, Autour du Louvre-Lens.